

SSIAP 1 - Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Programme de la formation

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des immeubles de Grande hauteur.

1ère partie : le Feu et ses conséquences - 6h00

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.

2ème partie : Sécurité Incendie - 17h00

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les E.R.P et les I.G.H

3ème partie : Installations Techniques - 9h00

- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie - 18h00

- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants

5ème partie : Concrétisation des acquis - 17h00

- Visites applicatives
- Mise en situation d'intervention

Modalités de l'évaluation

- Epreuve écrite : QCM de 20 questions (30 minutes)
- Epreuve pratique : Rondes avec anomalie et sinistres (15 minutes)
-



Objectifs :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Durée : 67 heures

Nombre de participants :

12 personnes maximum par session

Pré-requis :

Satisfaire à une évaluation, réalisée par TEMIS Formation, de la capacité du candidat à rédiger sur la main courante les anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours,

- Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants :
 - . Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans,
 - . Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en cours de validité,
- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical, selon modèle déterminé, datant de moins de 3 mois
- Avoir l'habilitation électrique H0B0

Intervenant(s) : Sapeur Pompier en activité et formateur en sécurité incendie

Attribution finale : Attestation individuelle de formation et Certificat de qualification SSIAP 1 délivré par le Ministère de l'Intérieur

TEMIS Formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Ile de France

Sarl au capital de 1000 €- RCS Créteil 510 602 808

46, rue Marcel Grosménil 94800 Villejuif - Tel : 01.42.11.19.20 – Fax : 01.42.11.19.39 - formation@temis.fr